



"violences volontaires" + incapacité de travail de plus de 8 jours

Par **Rodrigue75**, le **05/05/2011** à **14:04**

Bonjour,

Je suis convoqué en justice par un TGI. En effet une personne a porté plainte pour un nez cassé (incapacité totale de travail de plus de 8 jours), suite à une bagarre générale sur un terrain de foot.

Celle-ci part d'une confrontation entre un individu de l'autre équipe et moi-même. En effet j'ai riposté à son agression physique par un coup de poing. Sans suit une bagarre générale d'où un individu (que je n'ai pas touché) s'en sort avec le nez cassé.

Une personne de l'autre équipe est persuadé que c'est moi car je suis à la base des frictions, donc le reste de l'équipe se calque sur son témoignage.

J'ai été convoqué au commissariat pour déposer ma déclaration. Ils ont pris des photos de moi. La "victime" refusant une confrontation au commissariat, m'a cependant reconnu et me voila maintenant dans une sale affaire. Le brigadier au passage à pris plusieurs (au moins 6 déclarations de l'autre équipé et juste 2 de la mienne avec moi).

J'ai déjà eu été confronté à une affaire similaire (agression par un homme alcoolisé à la sortie d'une boite, pour laquelle j'ai été auditionné mais jamais recontacté). Les deux méthodes d'audition était totalement différent et cette fois le brigadier semblait ne pas vouloir me croire. J'ai aujourd'hui peur que cette accumulation de "merdes" ne me porte préjudice.

Mes questions sont les suivantes:

- Comment puis je savoir l'état de mon casier, ou en tout cas ce qui reste de visible de la 1ere

affaire)

- Comment connaître les droits lorsqu'on est auditionné ? Est ce qu'il doit avant nous lire les déclarations ? Peut il prendre des photos comme ça, contre un mur de son bureau ?
- Une confrontation au commissariat avec la victime, n'est elle pas obligatoire avant de passer devant un magistrat du TGI ?
- Qu'est ce que je risque ?
- Comment puis je me défendre ? J'ai des amis qui peuvent me faire des déclarations mais est ce que ça a une valeur ? Est ce normal qui prenne pas le mm nombre de déclaration des 2 coté ?
- Dois je me résigner à être la coupable de qqchse que je n'ai pas commis, même si mon dossier ne m'avantage pas

Bref je suis étudiant et j'avais prévu de nombreuses choses, cette année et j'aimerais pas que ça me porte préjudice.

Je sais que je pose beaucoup de question et merci pour l'aide que vous m'apporterez par avance.

Merci,